

Motion n°4

POUR UNE FRANCE SOLIDAIRE !

La création du mouvement inter-associatif « Ni pauvre, ni soumis » et la Marche citoyenne vers l'Élysée du 29 mars 2008 expriment fortement l'attente des personnes en situation de handicap et de leur famille pour la mise en œuvre effective de tous leurs droits de citoyens.

Les adhérents de l'APF réunis en Assemblée Générale à Metz le 28 juin 2008 rappellent que le pays des Droits de l'Homme doit être le pays des droits de tous les hommes.

Les adhérents de l'APF n'ont pas accepté le discours condescendant du président de la République à leur égard lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008. Ils ne se considèrent ni comme des « sur hommes / sur femmes » ni comme des « sous hommes / sous femmes » mais simplement acteurs et citoyens comme tout le monde !

Les adhérents de l'APF défendent une autre vision de la société que celle que l'on nous impose :

- une société qui considère l'être humain, au-delà de sa seule capacité de travail, de productivité et de rentabilité ;
- une société qui réunit plutôt qu'elle n'oppose ;
- une société dans laquelle chacun a sa place comme acteur et comme citoyen ;
- une société de droit qui instaure une citoyenneté solidaire à la place de logiques d'assistanat et de charité aussi inefficaces qu'humiliantes.

Nous, adhérents de l'APF, transformons notre exaspération en énergie. L'énergie de poursuivre le combat et de rassembler

largement pour avancer et promouvoir une société solidaire, juste et non-discriminante.

Cette énergie, nous voulons la partager avec l'ensemble des citoyens par delà les situations de pauvreté, de maladie, d'exclusion sociale, de dépendance... et les idées reçues.

Car nous sommes citoyens avant tout et c'est en citoyens que nous voulons agir.

Les adhérents de l'APF attendent du président de la République qu'il se porte garant des valeurs fondatrices de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les adhérents de l'APF demandent

au Président de la République et au gouvernement d'engager les réformes pour la création d'un revenu d'existence au moins égal au SMIC brut et d'un nouveau champ de protection sociale d'aide à l'autonomie – sans remettre en cause le niveau des droits acquis. L'un et l'autre doivent véritablement être basés sur le principe de solidarité nationale.

Les adhérents de l'APF dénoncent les orientations sociales actuelles (notamment dans le champ de la santé : création des franchises médicales, réforme des affections longue durée...).

Le recours aux seuls principes de responsabilité individuelle et d'assurance privée ne peut permettre la solidarité pour tous par tous.

Les adhérents de l'APF mandatent son conseil d'administration pour élargir et unir son combat à toutes les organisations associatives partageant ces valeurs de solidarité et de fraternité afin que les réformes à engager soient portées par le plus grand nombre et bénéficient à tous.